

PRESTATION

Développer les circuits alimentaires de proximité



Construire votre Projet Alimentaire Territorial

Un Projet Alimentaire Territorial offre de nombreuses opportunités en créant de la valeur ajoutée sur votre territoire (renforcer les volumes de production, développer la gamme de produits alimentaires et les circuits de commercialisation pour répondre à la demande du « consommer local » ...) et en le dynamisant (fédérer les acteurs, favoriser la transversalité des différentes politiques publiques, répondre aux attentes sociétales ...).

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour élaborer votre projet alimentaire territorial de façon concertée avec les différents acteurs du territoire.

Notre accompagnement est possible tout au long de l'élaboration de votre démarche : depuis l'émergence de votre réflexion jusqu'à la mise en oeuvre concrète de vos ambitions !

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Claire PIGNON -

c.pignon@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.54.



Diagnostic diversification du territoire

Prenez mieux en compte la diversification agricole sur votre territoire !

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour réaliser un diagnostic en réalisant une cartographie des exploitations et des activités diversifiées ainsi qu'une identification des circuits de vente et les flux. Nous identifierons également les marchés potentiels de votre territoire ou autre action pouvant répondre à vos besoins.

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Enora LOUESDON -

e.louesdon@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.46.



Accompagnement des agriculteurs diversifiés du territoire

La Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs ou futurs agriculteurs dans leur projet de diversification agricole :

- Clarifier les possibilités de mise en oeuvre de son projet de diversification ;
- Identifier les conditions de réussite et faire le point sur les adaptations à prévoir ;
- Évaluer la cohérence avec les objectifs professionnels et personnels.

Tarif : gratuit

Votre interlocuteur : Enora LOUESDON -

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode





Produits locaux et Restauration collective

La demande sociétale de produits locaux et bio ne fait plus débat. La loi EGALIM fixe le cap : 50% de produits durables et de qualité dans la restauration collective publique depuis janvier 2022.

Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture se mobilise pour accompagner collectivités et cantines scolaires dans l'approvisionnement des repas en produits locaux (plan d'approvisionnement prévisionnel et sourcing, scénarii d'introduction, estimation du budget prévisionnel, contractualisation avec les producteurs...)

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Enora LOUESDON -
e.louesdon@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.46.



Mettre en place un Marché des Producteurs de Pays

Vous souhaitez développer le « consommer local » sur votre territoire en mettant en place et/ou en labellisant un marché existant ?

La Chambre d'Agriculture des Ardennes vous propose le « **Marché des Producteurs de Pays** », réseau national de marchés qui réunissent uniquement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques. Cette charte garantit au consommateur une qualité fermière des productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays, une qualité des pratiques de production et transformation, un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles.

Evaluons ensemble la pertinence du projet tout en le prenant en compte avec les marchés déjà en place avant le passage en commission d'agrément du label.

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Enora LOUESDON -
e.louesdon@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.46.



Accompagner la mise en place d'un point de vente (magasin, drive fermier...)

Accompagner la mise en place d'un point de vente (magasin, drive fermier...).

La Chambre d'Agriculture accompagne tous les projets individuels ou collectifs, de commercialisation en circuit de proximité (point de vente, magasin collectif, Drive Fermier...).

L'étude comprend :

- L'analyse du potentiel du marché ;
- La connaissance du marché concurrentiel ;
- L'évaluation des débouchés envisagés ;
- L'étude de la zone de chalandise et de l'offre existante ;
- L'étude de la dépense commerciale potentielle.

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Enora LOUESDON -
e.louesdon@ardennes.chambagri.fr - 03.24.36.64.46.



Créer une filière de production territorialisée



Les filières territorialisées ont pour objectifs de valoriser une différenciation du produit basée sur un lien particulier à son territoire d'origine :

- Un mode de production spécifique ;
- Des caractéristiques pédo-climatiques ou une race locale ;
- La demande d'un marché de proximité.

Elles ont en commun l'implication collective des producteurs dans l'organisation de cette filière, et ce, jusqu'à la commercialisation et la promotion du produit.

Tarif : sur devis.

Votre interlocuteur : Aurélie SATTEZI -
a.sattezi@ardennes.chambagri.fr - 06.89.58.34.11.

